

## Beauvais - Policiers renversés : Christopher ne retournera pas en prison.

**Christopher, 21 ans, qui avait renversé deux policiers municipaux le 11 septembre dernier, a été condamné à deux ans d'emprisonnement, dont dix-huit mois avec sursis.**

Applaudissements et euphorie lors de l'annonce du verdict. Après une journée qui s'est déroulée dans une ambiance tendue, Christopher a finalement été condamné à deux ans d'emprisonnement, dont dix-huit mois avec sursis. Ce qui signifie qu'il ne retournera pas en prison.

Ce Beauvaisien, âgé de 21 ans, comparait pour avoir renversé deux policiers municipaux le 11 septembre dans le quartier Beauséjour de la ville-préfecture.

Pas de duel de ténors entre Me Hubert Delarue, pour la défense, et Me Gilbert Collard pour les parties civiles : le très médiatique [avocat](#) marseillais avait envoyé une associée, Me Marion Rambier, pour le remplacer. Le procureur, James Juan, avait finalement requis deux ans de prison, dont dix-huit mois ferme, contre l'apprenti électricien.

Pendant plus de trois heures, le tribunal a tenté de comprendre comment ce jeune homme sans histoires avait pu foncer sur les deux agents de la police municipale au volant d'une voiture. L'air apeuré, un peu dépassé par les événements, Christopher s'avance à la barre. « Mon intention n'était pas de foncer sur les policiers, répète à plusieurs reprises, d'un ton posé, le jeune homme. J'ai pris un coup de matraque sur l'arcade, je saignais. J'ai fait n'importe quoi. J'ai tout de suite su au fond de moi que ce que je faisais n'était pas bien, mais quand j'ai vu mon père à terre... », reconnaît le jeune homme.

C'est un ballon atterri dans la haie d'un couple de retraités qui avait mis le feu aux poudres ce soir-là. Arrivés dans ce quartier réputé sans histoires, les policiers municipaux avaient voulu relever les identités des trois jeunes qui jouaient au ballon. Le ton était monté, la situation avait dérapé, des coups étaient partis.

De l'autre côté, les deux policiers municipaux blessés, visiblement ébranlés par les faits, racontent leur version des faits, une fois arrivés sur place. « J'ai vu un jeune homme attraper mon collègue par le col. Ensuite, il a crié : *Je vais tous vous buter*. Il a démarré, foncé droit sur nous. Mon collègue a été projeté à plusieurs mètres du véhicule », explique Joël Magot, blessé au poignet, les larmes aux yeux.

Chuchotements, soupirs d'indignation dans l'auditoire. « Si ça continue, je fais évacuer », menace à deux reprises la juge en direction de la salle, comble pour l'occasion, remplie en grande partie par une foule d'amis et la famille du prévenu.

« Quand on regarde les faits, on se rend compte à quel point, en quelques minutes, une situation peut dégénérer, déclare le procureur, James Juan, dans ses réquisitions. Ici, ce n'est pas un accident de la circulation, c'est un comportement volontaire. Les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves. Dans cette situation, les trois [fonctionnaires](#) ne savent pas s'ils vont rentrer chez eux vivants. »

Du côté du prévenu, on ne dément pas que le jeune Christopher a commis une erreur. « Ce qu'on veut simplement, c'est que [justice](#) soit faite et qu'on reconnaisse la faute des policiers municipaux. S'ils avaient bien agi, jamais les choses n'auraient pris cette tournure », assure Akim Habbeddine, le beau-père du jeune homme.

Cette nouvelle affaire de policiers agressés avait immédiatement relancé le débat sur l'armement des polices municipales, réclamé par les syndicats de la profession. Au terme d'une longue plaidoirie, Me Hubert Delarue, avocat de Christopher, avait demandé au tribunal une peine aménagée avec sursis, dans un souci d'apaisement.

PAULINE CONRADSSON | 29.09.2010, 07h00

Source Le Parisien du 29 septembre 2010.

